

Doc. 11169
31 janvier 2007

Activités du Comité international de la Croix Rouge (CICR)

Proposition de recommandation
présentée par M. Hancock et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Le Comité International de la Croix Rouge (CICR), créé en 1863, est à l'origine de la Croix Rouge Internationale et du Mouvement du Croissant Rouge.
2. Il s'agit d'une organisation impartiale, neutre et indépendante ayant pour mandat exclusivement humanitaire de protéger les vies et la dignité des victimes de la guerre et des violences internes, ainsi que de leur prêter assistance. Le CICR dirige et coordonne les activités internationales de secours conduites par le Mouvement dans les situations de conflit. Il cherche aussi à prévenir les souffrances en promouvant et en renforçant le droit humanitaire et les principes humanitaires universels.
3. En vertu des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels de 1977, le CICR a pour mandat légal de visiter les prisonniers, d'organiser les opérations de secours, de réunir les familles séparées et de conduire toutes activités humanitaires analogues durant les conflits armés. Il a pour mandat aussi, en vertu de ses Statuts, d'accomplir des tâches similaires dans les situations de violences internes auxquelles ne s'appliquent pas les Conventions de Genève.
4. Le CICR dispose d'un personnel dévoué dont les effectifs mondiaux s'élèvent à plus de 12.000 délégués maintenant une présence dans 80 pays.
5. Aux termes de son dernier rapport annuel (2005), le CICR a fourni une aide alimentaire à un million de personnes et des biens de première urgence – tentes et couvertures – à trois millions de personnes. Les délégués du CICR ont visité 528.000 personnes privées de liberté et 2.600 lieux de détention répartis entre 76 pays. Dans le cadre de sa collaboration avec les sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, le CICR a facilité l'échange d'un million de messages entre personnes de même famille séparées par des hostilités ou d'autres situations de crise.
6. Le CICR œuvre activement dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Le travail qu'il accomplit, notamment, avec les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur d'un même pays, les disparus et les détenus le met périodiquement en contact avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire.
7. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et le CICR, notamment dans des domaines tels que les conditions de détention, l'assistance humanitaire des personnes affectées par des conflits armés et d'autres situations de violence (y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur d'un même pays), ainsi que la résolution du problème des disparus en Europe.

8. L'Assemblée parlementaire recommande aux Etats membres :

- i. de ratifier, s'il ne l'ont déjà fait, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que les autres instruments pertinents de droit humanitaire international ;
- ii. d'apporter au CICR un entier soutien pour que celui-ci soit à même de remplir son mandat humanitaire ;
- iii. de fournir au CICR un soutien financier aux fins de ses activités en cours et de celles que justifieront des situations futures.

Signé¹:

HANCOCK Michael, Royaume-Uni, ADLE
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BONDARENKO Olena, Ukraine, ADLE
CHELEMENDIK Sergej, Slovaquie, GDE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CLIVETI Minodora, Roumanie, SOC
HAJIYEVA Gultakin, Azerbaïdjan, PPE/DC
LAMBERT, Geert, Belgique, SOC
LINDINGER, Ewald, Autriche, SOC
MENDONÇA, Ana Catarina, Portugal, SOC
ØSTERGAARD, Morten, Danemark, ADLE
PLATVOET, Leo, Pays-Bas, GUE
REYMANN, Marc, France, PPE/DC
WILLE, Paul, Belgique, ADLE
ZERNOVSKI, Andrej, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE
ZINGERIS, Emanuelis, Lituanie, GDE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe